



LA NEWSLETTER FI

N° 38 - Octobre 2016

Bonjour,

✦ **Dans le cadre de la mise en place d'une 3^{ème} voie hors ATO**, les discussions et les consultations au sein de l'EASA viennent d'aboutir avec la publication de l'Opinion 11/2016 le 7 septembre 2016.

L'EASA valide ainsi 2 ans de discussions et des propositions permettant à nos aéroclubs de ne pas se voir imposer une réglementation contraignante comme celle des ATO. Il ne reste plus qu'à obtenir le feu vert de la Commission Européenne.

Le Stand by ATO de la FFA en octobre 2014 a ainsi permis de déboucher sur une réglementation adaptée à la culture et au quotidien de nos associations, et ce, dans un cadre de sécurité et de formation affirmé et reconnu.

La FFA remercie ici toutes les parties prenantes, dont les services de la DGAC, dont le travail et l'engagement ont permis ces évolutions.

La prochaine étape sera le vote du texte par la Commission Européenne qui ouvrira la porte aux modifications de la réglementation AIRCREW et à la mise en œuvre du DTO (le remplaçant de l'Organisme Déclaré) probablement en Avril 2018.

Le groupe ATO/DTO de la FFA travaille d'ores et déjà (en interne et avec la DSAC) sur l'élaboration et la diffusion d'un Guide du dirigeant DTO qui accompagnera les aéroclubs dans la transition vers le DTO et ce, à l'échéance de mars 2017.

✦ **Les dispositions de l'annexe 7 PART NCO** du règlement 965/2012 s'appliquent depuis le 26 août.

Vous trouverez [ICI](#) ce règlement dans sa version complète et consolidée du 26 juillet 2016, document d'étude à l'usage des FI.

- De ce document découle une mise à jour du cours d'André PARIS que vous trouverez [ICI](#).
- Le mémo sur les validités médicales est également mis à jour [ICI](#) pour ce qui concerne les nouvelles dispositions pour les vols de découverte.
- La fiche pratique « Trousse de premier secours » est disponible [ICI](#)

✦ **« Les vols de découverte voltige »** étant rendus possibles par la réglementation PART NCO, la FFA met en place des recommandations fédérales spécifiques voltige que vous trouverez [ICI](#) dans une fiche pratique FFA.

✦ **La FFA met en place des stages de FI(A) sécurité voltige** sous l'autorité de la DTN (Direction Technique Nationale). Les clubs et les FI formateurs référents sont en place et les premiers stages programmés d'ici la fin de l'année.
Contact et renseignements : Jérôme HOUDIER jerome.houdier@ff-aero.fr

✦ On en parlait depuis longtemps et, à la demande de la FFA, le rêve devient enfin réalité : **Le désert météorologique** constitué de territoires sur lesquels aucune information météo n'était disponible va être comblé !

De nouvelles stations météorologiques sont désormais utilisées pour donner des informations aux pilotes VFR et leur permettre ainsi de prendre leur décision.

Accès à ces informations via le site [AEROWEB](#) / Rubrique « Aller plus loin » / Liens utiles / METEO FRANCE

✦ **A vos agendas : Prochain séminaire instructeurs le samedi 14 janvier 2017 à l'ENSAM Paris**
Inscriptions auprès de votre CRA

Bonne lecture et bons vols,
La Commission Formation de la FFA.

